



1787 Zinc Sulfate 7-hydrate

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Zinc Sulfate 7-hydrate

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Espagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 4
Eye Dam. 1
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

N Dangereux pour l'environnement	R50/53
Xn Nocif	R41
	R22

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Zinc Sulfate 7-hydrate

Formule: $ZnSO_4 \cdot 7H_2O$ M.= 287,54 CAS [7446-20-0]

Numéro CE (EINECS): 231-793-3

Número d'indice CE: 030-006-00-9

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Ne sont pas connues.

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Sans indications particulières.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

: Données non disponibles.

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH: 4 - 6

Point de fusion/point de congélation: 100 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclair:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité: 960 g/l dans eau 20 °C

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Ne sont pas connues.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Information complémentaire:

En cas d'échauffement, le produit perd de l'eau de cristallisation.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD L0 oral rbt : 1.914 mg/kg

LD50 oral rat : 2.150 mg/kg

LD50 ipr mus : 75 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation de la poussière: Irritation des voies respiratoires. Peut provoquer Oedème dans le tractus respiratoire En contact avec la peau: Irritation de la peau et des muqueuses. Par contact oculaire: Irritations Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Peut provoquer maux d'estomac vomissements troubles intestinaux hypotension altérations de la circulation collapsus

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :

Poissons (Leuciscus Idus) 21 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) 12 mg/l

Classification :

Ext. tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique

Moyen

Risque pour le milieu terrestre

Bas

12.1.3. - Observations :

Ecotoxicité aiguë dans la zone de déversement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

12.2.1 - Test :

12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :

DBO5/DCO

Biodégradabilité

12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH :

12.2.4. - Observations :

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.3.1. - Test :

12.3.2. - Bioaccumulation :

Risque

12.3.3. - Observations :

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

Effet bactéricide.

DONNÉES BASÉES sur les composants de la preparation
(composés solubles de cuivre)

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe
d'emballage: III (E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe
d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe
d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 956 PAX 956

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R41 Risque de lésions oculaires graves. R22 Nocif en cas d'ingestion.
Phrases S:	S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S22 Ne pas respirer les poussières. S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Numéro et date de la révision: 4 15.09.2011

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.